

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT s'est réuni, à vingt heures et trente minutes, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Emmanuel DARMEDRU, Maire.

Présents : Emmanuel DARMEDRU, Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Daniele DUBOURGET, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Marc MOREL, Dominique REVEL, Béatrice SCHLECHT, Véronique SOLDAT, Nadège TISSOT, Evelyne MOREL, Philippe PACCARD.

Absents excusés : Mikaël GIROUD, Christian FOLLET-TROSSET.

Vu le contexte sanitaire, l'intervention prévue de Mme PICARD-LEROUX, Pôle territorial CA3B, et M. FLOCHON, Président de l'AMF, Maire de Ceyzériat, est reportée à une date ultérieure.

DIA Vente CEPONNAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Jean-Marc Fauda, Notaire à Macon, portant sur deux parcelles non bâties à Moinans, « route du Suran », situées en zone Uau et cadastrées :

-A 1074 de 1359m²

-A 1145 de 300m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

DIA Vente DUNAND

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître BREUIL Barbara, Notaire à Ceyzériat, portant sur un tènement bâti situé à Bohas, «519 Rue de Chatillonnet » en zone U et cadastré :

-048 B 346 (23m²)

-048 B 816 (159m²)

-048 B 818 (204m²)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)-Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal souhaitant avoir plus d'informations sur les Plans Locaux d'Urbanisme décide de délibérer sur ce point au prochain conseil municipal.

Extension du réseau eau potable Moinans -Convention tripartite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du GAECG de la Minonière, de raccorder leur bâtiment agricole situé à Moinans au réseau d'eau potable.

A la demande d'une commune adhérente, le Syndicat des eaux peut réaliser une extension du réseau d'eau pour la desserte d'une exploitation agricole.

Le montant des travaux sont répartis pour 1/3 chacun entre le syndicat des eaux, la commune et le bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont, la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux d'extension, dans le cadre d'une convention précisant les conditions techniques et financières, pour cette opération d'extension d'eau à Moinans. L'estimation prévisionnelle des travaux à charge de la commune est de 5000€ HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'extension d'eau au Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Report du prêt relais

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 16 octobre 2018, approuvant la mise en place d'un prêt relais de 500 000€ pour une durée de 2 ans.

Le prêt relais arrive à échéance le 17 novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents.

-Approuve la mise en place du prêt relais.

-Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de la Banque Populaire la reconduction d'un prêt relais, aux conditions d'un montant de 300 000€ au taux de 0.80% et autorise Monsieur le Maire à effectuer le remboursement de 200 000€.

Aliénation du patrimoine – fixation du prix de la cure.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2016, actant de la vente du tènement de la cure de Rignat.

Le tènement situé 246 Rue de l'Eglise à Rignat, est composé des parcelles cadastrées :

-324 A 976 (840m²)

-324 A 1593 (828m²)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une proposition d'achat a été faite à la commune pour acquérir ce bien et propose au conseil municipal de fixer le prix

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 310 000 euros.

Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente, et notamment le compromis et l'acte de vente.

Ca3b Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de Compensation 2020

Le Conseil communautaire a délibéré le 1er juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles, au sens du Schéma de Cohérence Territoriale dont la population serait égale ou inférieure à 1000 habitants

Le Conseil communautaire a adopté le 7 octobre 2019 le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 24 septembre 2019 dont le point 3 définit la méthode de calcul du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants, en fonction des 3 critères suivants :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)

- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)

- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

que la commune de Bohas-Meyriat-Rignat se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3649€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 21 septembre 2020.

	AC Compensations 2019	Fonds de solidarité 2020	AC Provisoires 2020
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	14 192.54€	3649,00	-10 543.54€

TARIFS 2021

Salle de BOHAS	COMMUNE		EXTERIEURS		
Jour férié (de la veille au lendemain)/ Week-End du samedi matin au lundi matin	Habitants de la commune	Associations Communales* /Entreprises Locales	Familles	Associations	Entreprises
Salle	400	400	600	600	600
Cuisine	100	100	200	200	200
Chauffage	50	50	50	50	50
Sono	50	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	idem	idem	idem	idem
Location de housse chaise	0.50€ la housse	idem	idem	idem	idem

COMMUNE			EXTERIEURS		
de	Habitants de la commune	Associations Communales/ Entreprises Locales *	Familles	Associations	Entreprises
Jour semaine					
Salle	200	200	300	300	300
Cuisine	100	100	100	100	100
Chauffage	30	30	30	30	30
Sono	50	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	idem	idem	idem	idem
Location de housse chaise	0.50€ la housse	idem	idem	idem	idem

* 1 utilisation gratuite par an pour les associations locales

Caution : 600€

1 chèque de caution pour le nettoyage : 200€- 1 chèque de caution pour dégradation : 400€

1 attestation d'assurance obligatoire - Le chauffage sera en fonction du 01/10 au 15/05.

Salles polyvalentes	MEYRIAT	RIGNAT
JOURNEE (semaine)		
Locaux	80 €	80 €
Extérieurs	160 €	160€
WEEK END (Samedi et/ou dimanche, jours fériés)		
Locaux	110 €	110 €
Extérieurs	220 €	220 €
ASSURANCE	15 €	15 €
CHAUFFAGE		
Journée (semaine)	30€	30€
Week end	50€	50€
CAUTION	100 €	100 €

	Euros
Affouage (inscription)	20€
La coupe : le moule	20€
Photocopies A4	0.15€
A3	0.30€
Concessions cimetière	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Columbarium	
Trentenaire	180€
Cinquantenaire	420€
Jardin du souvenir	
Gravure Stèle Trentenaire	90€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus,

Aménagement de sécurité carrefour de Vessignat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de parents de Meyriat et de Chiloup, concernant la sécurité des enfants venant à l'arrêt de car de Meyriat (à côté de la mairie)

La traversée de la Route départementale 42 est dangereuse.

Il manque de trottoirs et de passage piétons sur la RD 81 et la RD 42.

Une commission sécurité routière avec tous les élus s'est réunie le 04 novembre, pour examiner cette question de sécurité et voir les solutions envisageables.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur Marc MOREL, délégué au Syndicat des Eaux, présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2019 : le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Suran Revermont.

Proposition d'intervention du service Archives du centre de gestion

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de 5000€ proposé par le service des archives du centre de gestion, qui comprend le reclassement des archives classées en 2005, et le tri et classement des archives depuis 2005.

Cette mission pourrait avoir lieu en 2022. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès des archives départementales de l'Ain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 5000€

Courrier de la Cour administrative d'appel.

Suite à une demande de M Paris, la cour administrative d'appel de Lyon, a saisi la commune en date du 24 octobre, concernant le jugement du 17 novembre 2016.

Cérémonie du 11 novembre 2020.

La cérémonie commémorative du 11 novembre se tiendra cette année au vu des circonstances liées au virus du covid sans public, en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et de représentants de l'amicale des anciens combattants.

Association de la Section de Rignat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à chaque élu, par l'association de la Section de Rignat.

Influenza Aviaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le département a été placé par arrêté du 04 novembre au niveau de risque « élevé » concernant l'influenza aviaire.

Concernant les basses cours familiales, les habitants doivent :

- confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour.
- exercer une surveillance quotidienne des animaux.

Commission Action sociale et culturelle.

Mme Nadège Tissot informe les élus que compte tenu des circonstances, il n'y aura pas de distributions de colis aux séniors. Des après-midis dansants pourront être mis en place en 2021.

Association des Maires du Département.

Mme Nicole Carry, a assisté en date du 16 octobre à l'assemblée générale des Maires du Département de l'Ain.

Un plan de relance sera mis en place par le département, les communes ayant des projets peuvent solliciter des subventions.

L'AMF va mettre en place des formations en Visio conférence.

Bulletin municipal 2021.

Le fichier doit être envoyé à la conception mi-novembre.

Information au public :

Monsieur Denis Augez informe le conseil d'une recrudescence des arnaques téléphoniques en cette période de confinement.

Prochain conseil le lundi 07 décembre 2020.

Le Maire,
Emmanuel DARMEDRU.

